

Le gouvernement adapte la réforme de l'assurance-chômage à la crise

Il doit présenter mardi ses arbitrages et compte finaliser dans les semaines qui viennent le décret qui entérinera les futures règles de l'indemnisation des chômeurs.

WILLIAM PLUMMER
@PlummerWilliam

CHÔMAGE C'est l'heure de vérité pour l'exécutif... Après plus de deux ans de rebondissements, de reports et d'interminables consultations, la ministre du Travail, Elisabeth Borne, réunit une dernière fois les partenaires sociaux mardi pour enfin faire atterrir la très controversée réforme de l'assurance-chômage. Le cabinet de la ministre va ainsi présenter dans la matinée, en visioconférence, les arbitrages retenus aux syndicats et au patronat. L'objectif est de finaliser d'ici la fin du mois le décret qui marquera dans le marbre les futures règles de l'assurance-chômage pour application cet été. Et, à la veille du rendu des copies, syndicats comme patronat ne s'attendent guère à une bonne surprise. La semaine dernière, la ministre a martelé une nouvelle fois qu'il fallait «aller au

bout de cette réforme», qui à la fois doit «lutter contre la précarité» et représente «un enjeu d'équité». Une ligne de conduite inébranlable qui n'a eu de cesse d'irriter les partenaires sociaux.

«On s'attend à être mis devant le fait accompli, avec un gouvernement qui va faire passer en force la réforme qu'il voulait faire passer. Les concertations depuis septembre étaient du pipeau, ils n'ont rien voulu entendre», estime le négociateur de la CGT, Denis Gravouil.

Et la musique est sensiblement la même du côté du patronat. «Il y a longtemps qu'on a fait notre deuil. On a compris qu'on était là au cœur d'un marchandage que le pouvoir politique se faisait à lui-même pour justifier un bilan en vue de la campagne présidentielle de 2022», explique le vice-président de la CPME, Éric Chevée. De fait, les annonces de mardi ne devraient pas surprendre,

puisque le gouvernement avait déjà dessiné, fin janvier, les traits du futur paramétrage de l'indemnisation. Celui-ci visera les quatre grandes mesures de la réforme, à savoir la refonte de la méthode de calcul du salaire journalier de référence (SJR), la mise en place d'un bonus-malus à destination des entreprises de sept secteurs trop «gourmands» en contrats courts, la durée d'affiliation pour ouvrir des droits et la dégressivité de l'allocation pour les plus hauts revenus.

Meilleure fortune

Les deux premières mesures devraient s'appliquer dès cet été, quelle que soit la situation conjoncturelle. Concernant la méthode de calcul du salaire journalier, véritable pierre d'achoppement entre le gouvernement et les syndicats, l'idée est d'instaurer

un taux plancher pour garantir un niveau minimal d'allocation. «On n'hésitera pas à aller devant le Conseil d'État pour faire de nouveau tomber les niveaux d'allocation de 20% à 30%», avance Michel Beaugas, de Forcé ouvrière.

Pour ce qui est du bonus-malus, le ministère réfléchit à faire démarrer la période d'observation du comportement des entreprises dès l'été 2021; mais les premières sanctions ne tomberont, elles, qu'un an plus tard, soit à l'été 2022. Une situation qui hérisse les organisations syndicales. Ces dernières estiment que toutes les économies de la réforme reposeront sur le dos des demandeurs d'emploi... Reste également à préciser le périmètre exact de la mesure, puisque certains secteurs particulièrement impactés par la crise pourraient être écartés temporairement.

Les deux autres mesures seront, elles, conditionnées à un «retour à bonne fortune» du marché du travail. Le gouvernement devrait dévoiler des indicateurs, reposant sur la dynamique des embauches et sur l'évolution du chômage, qui permettront d'ajuster le paramétrage de ces mesures. Ainsi, la réforme devrait prévoir d'allonger la durée d'affiliation pour ouvrir des droits à six mois au cours des vingt-quatre derniers mois, contre quatre mois sur une période de vingt-huit mois. Les jeunes, de leur côté, basculeraient dans le nouveau paramétrage seulement lorsque la situation sera plus clémente. Concernant la dégressivité de l'allocation pour les hauts revenus, celle-ci sera également liée à la situation économique et sociale.

Le Figaro
213

Etat-banques, la complicité retrouvée

Si, depuis le début de la crise sanitaire, les banques ont permis d'éviter la catastrophe en distribuant les crédits fournis par l'Etat, **elles font face à une chute de leur rentabilité** – faiblesse des taux, irruption des Big Tech, perte de compétitivité. Alors, en retour, elles demandent l'allègement d'une réglementation qui les «étrangle»

DOSSIER

Ce mardi 1^{er} décembre 2020, le ministre de l'économie, Bruno Le Maire, se rend sur le plateau de LCI pour régler quelques comptes avec les assureurs, accusés de ne pas prendre leur part dans la crise sanitaire. En revanche, il «constate qu'avec les banquiers, nous avons trouvé des accords sur tous les sujets», et cite l'exemple du report du remboursement des prêts garantis par l'Etat (PGE). «C'est rare qu'un ministre des finances rende hommage aux banques», s'étonne-t-il lui-même.

L'Etat et les banques ont toujours travaillé en osmose, dans un mélange d'intérêts bien compris. Leurs relations complexes ont connu dans l'histoire récente quelques sérieuses convulsions. La crise financière de 2008, en particulier, a dressé le pouvoir contre son allié naturel. Mais la crise sanitaire est l'occasion pour les banques, dont la réputation s'est durablement abîmée dans l'opinion, de redorer leur image.

«Les banques françaises ont bien traversé la crise, elles ont continué à financer l'économie et ont été des partenaires loyaux dans la mise en œuvre des prêts garantis par l'Etat», salue Emmanuel Moulin, le directeur général du Trésor, cette administration rattachée à Bercy, chargée notamment d'élaborer et de mettre en œuvre la politique de régulation

du secteur financier. «Il faut avoir en tête que la loi de finance rectificative créant les PGE date de mi-mars 2020 et que le premier PGE a été accordé le 24 mars, poursuit-il. Cette capacité à mobiliser un secteur est exceptionnelle.»

«Dans la crise de 2008, les banques étaient du côté des problèmes, cette fois elles sont du côté des solutions», renchérit François Villeroy de Galhau, le gouverneur de la Banque de France et président de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), le «gendarme» des banques. Comme l'a montré la distribution de plus de 130 milliards d'euros de PGE à plus de 650 000 petites entreprises françaises, les banques n'ont jamais été aussi essentielles. «La banque, c'est le sang de l'économie», résume le dirigeant d'un grand groupe bancaire. Et pourtant, cette utilité redécouverte masque de grandes fragilités.

Parmi les signaux d'alerte, le déclassement des champions tricolores dans les activités de banque de marché en Europe, au profit des firmes de Wall Street. Au Trésor, on s'inquiète de la capacité des établissements français à être des concurrents crédibles des banques américaines. «La part de marché des banques américaines atteint 47 % sur les marchés de capitaux européens, contre 38 % pour les banques européennes», constate M. Moulin. L'écart s'est creusé durant les trois dernières années.»

La première banque européenne, BNP Paribas, n'est plus que la troisième banque de financement et d'investissement sur la zone Europe, Moyen-Orient, Afrique, derrière

deux américaines. L'affaire paraît technique, mais très concrètement «les acteurs de la banque d'investissement ont un rôle essentiel sur la vie des affaires, des capacités à orienter la restructuration du secteur productif, à pousser tel ou tel type d'alliance, donc c'est un élément très important d'influence économique», décrypte François Villeroy de Galhau.

La banque de proximité ne s'en sort pas beaucoup mieux. La dématérialisation à vitesse accélérée de l'économie a signé la mort de la banque de dépôts. Les Français ne se rendent plus qu'occasionnellement dans leurs agences bancaires, qui ferment chaque année par dizaines. Or, dans la course à l'innovation numérique, la lourdeur des mastodontes bancaires et leur informatique en partie obsolète ne sont pas des atouts. Les néobanques, aux services simples et bon marché, perdent de l'argent, mais elles gagnent des parts de marché. «Le modèle des réseaux bancaires n'est en rien condamné, note le gouverneur de la Banque de France, mais c'est une reconversion.» Qui se traduit partout en Europe par des dizaines de milliers de suppressions d'emplois. «Faire de la banque n'a jamais été aussi compliqué», constate Olivier Klein, directeur général de la BRED, même si des voies de sortie par le haut existent.»

LA CRISE SANITAIRE EST L'OCCASION POUR LES BANQUES, DONT LA RÉPUTATION S'EST DURABLEMENT

ABÎMÉE DANS L'OPINION, DE REDORER LEUR IMAGE

Le Monde
213

FRAIS D'INCIDENTS BANCAIRES

L'Etat accompagne discrètement cette transformation. Un exemple ? Les frais d'incidents bancaires, le plus souvent prélevés aux clients fragiles, ont opposé le gouvernement aux banques, au plus fort de la mobilisation des «gilets jaunes», en décembre 2018. L'Union nationale des associations familiales (UNAF) et 60 millions de consommateurs ont estimé que ces frais représentaient jus qu'à un tiers des revenus des grandes banques de détail (soit environ 6,5 milliard d'euros), symptôme d'un modèle économique bien peu vertueux.

Avec d'autres associations de consommateurs, ils demandent donc une loi pour plafonner ces incidents de paiement. Bercy s'empare du sujet, mais préfère s'en tenir :

un engagement des banques d'appliquer un plafond. «Les banques sur lesquelles on tape tout le temps, et de manière un peu démagogique et facile (...), c'est 360 000 emplois, c'est considérable et je suis attaché à ce modèle», s'est expliqué Bruno Le Maire dans l'émission «Cash Investigation», diffusée le 4 février sur France 2. Puis : «Ma responsabilité de ministre des finances, c'est de faire attention à ce que nos banques restent rentables.»

Or, justement, les banques françaises, comme leurs concurrentes européennes, ont vu leur rentabilité chuter depuis la crise financière de 2008. Et s'effondrer dans la crise actuelle, sous le coup des énormes provisions passées pour les prêts souscrits par des clients qui ne pourront pas les rembourser. Il s'agit désormais d'un des premiers sujets de préoccupation du superviseur européen des banques, logé au sein de la BCE. «Les actifs des banques ont une rentabilité trois fois plus faible en Europe qu'aux Etats-Unis», se désole Emmanuel Moulin. Les banques américaines «peuvent s'appuyer sur un marché domestique très large, profond et bien margé, alors que nous sommes encore loin de l'objectif de l'Union bancaire en termes de circulation du capital et de la liquidité», explique-t-il, ajoutant que «l'environnement de taux bas crée une forte pression sur la rentabilité du crédit».



L'avenir n'est pas forcément plus engageant. L'irruption des Big Tech, les géants de l'Internet, sur le marché des paiements n'annonce rien de bon pour les banques traditionnelles. En Asie, Alipay, la solution de paiement mobile créée par Alibaba, a conquis la Chine, et Google Pay s'impose en Inde. « Dans la décennie à venir, ces plates-formes pourraient devenir des opérateurs de paiement en Europe, éventuellement en partenariat avec des banques, qui assureraient alors le back-office. Le risque pour elles serait de perdre la relation client au profit des Big Tech », prévient le gouverneur de la Banque de France. Les groupes bancaires ont d'ailleurs commencé à investir dans la mise en place d'un nouveau système de paiement paneuropéen, un chantier à plusieurs milliards d'euros. « Les banques auront l'appui des pouvoirs publics, affirme M. Villeroy de Galhau. C'est un enjeu de puissance économique. »

C'est aussi le cas pour l'épineuse question de la réglementation, dont les banquiers se plaignent depuis la crise de 2008. « Est-ce que vous investiriez dans un secteur dont la réglementation change tous les ans depuis 2010 et nous étrangle de plus en plus ? » s'empare un dirigeant de banque française, pointant la très faible valorisation des titres bancaires à la Bourse de Paris.

Le 7 janvier 2020, la pandémie n'a pas encore atteint l'Europe, et les banques françaises, solides et bien capitalisées, ont suggéré au pouvoir qu'il fallait alléger la réglementation bancaire anti-crise. Une proposition de résolution, portée par le député Eric Woerth (Les Républicains), invite le gouvernement à assouplir les futures règles bancaires internationales, réunies dans les accords de Bâle III.

En séance, le secrétaire d'Etat Cédric O déclare que le gouvernement « soutient pleinement et globalement les orientations » de la résolution, finalement adoptée. Un an plus tard, la France agit encore en coulisses, à Bruxelles, pour limiter la portée de l'accord, alors que la Commission européenne devrait faire une proposition de transposition du texte à la fin du semestre.

« A-t-on vraiment besoin d'augmenter les exigences en capital des banques, alors que

nous avons besoin d'elles pour financer la relance et que nous avons déjà fait énormément d'efforts en matière de solidification du système bancaire ? » justifie le directeur du Trésor. Une position que ne partage pas la Banque de France. « Nous avons la chance, depuis la dernière crise financière, d'avoir une régulation bancaire internationale, rétorque M. Villeroy de Galhau. Elle a empêché cette fois-ci que la crise sanitaire, devenue crise économique, se transforme en une crise bancaire et financière; ce n'est vraiment pas le moment d'abandonner Bâle III. »

« CONVERGENCES D'INTÉRÊTS »

La sollicitude du gouvernement à l'égard de la finance agacé par ailleurs Jézabel Couppey-Soubeyran, économiste à l'université Paris-I, auteure de *Blablabanque* (Michalon, 2015), qui pointe « la consanguinité et les convergences d'intérêts entre les banques et l'Etat », nourries par les allers-retours de hauts fonctionnaires entre le public et le privé.

Un des grands corps de l'Etat incarne cette osmose : l'inspection générale des finances, dont sont issus le patron de Société générale, Frédéric Oudéa, le président de BNP Paribas, Jean Lemierre, et celui du Crédit mutuel, Nicolas Théry, le numéro deux du Crédit agricole, Xavier Musca. Ou encore les patrons des réseaux en France de BNP Paribas et de Société générale, Marguerite Béraud et Sébastien Proto, tous sortis de la même promotion, qui est aussi celle du chef de l'Etat, Emmanuel Macron, passé par la banque d'affaires.

« Pouvoir et finance ont toujours été liés, en France, au cours de l'histoire, résume Jean-Pierre Jouyet, lui-même inspecteur des finances, ancien directeur général du Trésor, de la Caisse des dépôts et secrétaire général de la

présidence de la République sous François Hollande. C'est lorsqu'il y a crise financière ou faillite bancaire que les pouvoirs politiques sont le plus en difficulté. Rappelons que la crise financière a fait tomber la monarchie au XVIII^e siècle. » Pour Jézabel Couppey-Soubeyran, « l'Union bancaire européenne n'a pas réussi à défaire complètement le lien. Aujourd'hui, alors que de nombreuses banques européennes sont à bout de souffle, l'Etat vient au chevet de ses champions déclinants. »

La campagne présidentielle de François Hollande, qui avait fait de la finance l'ennemi

à combattre, paraît aujourd'hui bien loin. « L'Etat n'a jamais été l'ennemi de la finance. L'Etat ne peut pas vivre sans les banques; rectifie l'historien Hubert Bonin, spécialiste d'histoire bancaire. L'enjeu pour la puissance publique a toujours été de combler son déficit budgétaire, et elle dépend des banques, qui placent sa dette auprès des marchés. »

Les institutions financières ont de plus la main sur le robinet du crédit, indispensable à la croissance de l'économie. Ce faisant, elles sont partie prenante dans le processus de création monétaire : elles accordent un crédit

par une écriture, et ce prêt se retrouve instantanément sur un compte de dépôt, avant d'être dépensé. « Le point de départ de la banque, c'est la souveraineté, et la part de souveraineté qu'on accorde à la monnaie », analyse Nicolas Théry.

C'est pourquoi ces institutions sont supervisées à l'échelon de la zone euro. Monnaie européenne, révolution numérique, compétition mondiale... Désormais, lâche Hubert Bonin, « l'Etat ne peut pas être le psychanalyste de ces banques en crise d'angoisse ». ●

VÉRONIQUE CHOCRON

Vers un passeport Covid pour faciliter les déplacements en Europe

- La Commission a annoncé, lundi, qu'elle allait faire une proposition dans ce sens au mois de mars.
- Si l'usage précis de cet outil reste à définir, il devrait faciliter les franchissements de frontières.
- Il pourrait également aider à sauver la saison touristique estivale.

EUROPE

Gabriel Grésillon

🐦 @GGresillon

— Bureau de Bruxelles

Vivre avec la pandémie. La Commission européenne a annoncé, lundi, qu'elle allait mettre sur la table, avant la fin du mois, une proposition visant à développer, au niveau européen, un passeport électronique individuel relatif au Covid-19. Celui-ci contiendrait des informations susceptibles de faciliter les déplacements.

Y figureraient notamment le fait qu'une personne a été vaccinée, ou qu'elle a déjà été malade et dispose d'anticorps, ou encore qu'elle a effectué un test Covid négatif. « Nous présenterons une proposition législative en mars », a assuré Ursula von der Leyen, la présidente de la Commission européenne, lors d'une visioconférence avec des élus conservateurs allemands.

« Faciliter la liberté de mouvement »

« Il y a déjà un travail en cours sur la dimension technique d'un certificat vaccinal », a expliqué Eric Mamer, le porte-parole de la Commission européenne. « La nouveauté, c'est qu'on va faire une proposition législative visant à faciliter la liberté de mouvement au sein de l'Union européenne et vers l'étranger », a-t-il ajouté.

Un chemin se dessine pour ce passeport vaccinal qui divisait les Européens.

Ardemment souhaité par le sud de l'Europe, il suscitait la méfiance de la France, de l'Allemagne et du Benelux.

En effectuant cette annonce dès lundi, la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, n'a pas perdu de temps. Elle emboîte le pas au Conseil européen, l'instance qui réunit les dirigeants de l'Union. Jeudi, les Vingt-Sept s'étaient réunis par vidéoconférence pour échanger sur la pandémie, et avaient fait part de leur souhait d'enclencher les travaux techniques sur ce sujet. La chancelière allemande, Angela Merkel, avait

résumé les débats : « A l'avenir, il sera certainement utile d'avoir un tel certificat mais cela ne signifie pas que ceux qui ont un tel passeport seront les seuls à pouvoir voyager : sur ce point, aucune décision politique n'a été prise à ce stade ».

Peu à peu, un chemin se dessine donc pour ce passeport vaccinal qui divisait les Européens il y a encore deux semaines. Ardemment souhaité par le sud de l'Europe, qui compte dessus pour sauver la saison touristique estivale, il suscitait la méfiance de la France, de l'Allemagne et du Benelux. Ces derniers invoquaient trois motifs d'incertitude : la question de la protection des données personnelles, les enjeux d'équité puisqu'il serait très difficile de légitimer un système n'autorisant à voyager que l'infime partie, généralement âgée, de la population ayant été vaccinée, et les questions médicales – puisqu'il faut encore prouver avec certitude qu'une personne vaccinée ne peut en aucun cas être contagieuse.

Pragmatisme

« La discussion des dirigeants, jeudi, a permis de sortir des questions théoriques pour entrer dans une approche plus pragmatique », estime une source européenne. En proposant un passeport qui irait au-delà de la seule question du vaccin, Bruxelles limite en effet le risque d'un mécanisme injuste ne permettant qu'à une poignée d'Européens de voyager – un test PCR négatif pourrait aussi faire partie de l'arsenal éventuel. Quant aux questions de contagiosité, « nous devrions avoir le temps de les examiner dans les trois prochains mois, c'est-à-dire pour le début de la saison touristique », résume la même source.

Un tel passeport sera d'autant plus acceptable que la campagne de vaccination aura monté en puissance. C'est d'ailleurs à cet objectif que la commissaire en charge de la Santé, Stella Kyriakides, a exhorté les ministres européens de la Santé, lundi. Compte tenu des augmentations de livraisons attendues, elle a prévenu ces derniers qu'il leur faudrait accélérer, dans les semaines et mois qui viennent, le rythme des inoculations. En appelant également les pays de l'UE à monter en puissance dans le dépistage et le séquençage du génome du virus, afin d'effectuer un suivi plus fin de ses mutations. Et en promettant que l'Agence européenne du médicament approuverait sous dix jours le vaccin de Johnson & Johnson, déjà validé outre-Atlantique. ■

Les Echos
213